

COMMUNIQUÉ

#GT MINISTERIEL

FORMATION

Lors de la tenue de ce GT, tous les points prévus à l'ordre du jour n'ont pu être évoqués, compte tenu du peu de temps dédié.

→ Concernant le CMFI (Cycle Ministériel de Formation Initiale)

Même si ces 5 jours de présentation des valeurs du ministère peuvent paraître peu, ils ont, pour le ministère le mérite d'exister. En effet, l'appartenance au Ministère est un message au long cours. Ce cycle a vocation à transmettre les valeurs générales qui sont portées par le ministère (diversité, politique inclusive, laïcité, etc...) mais également les valeurs propres à notre ministère en rappelant par exemple que son ADN est le contrôle. Les supports de formation ont été performés et 4 nouveautés interviennent pour ce nouveau mode de fonctionnement en mode hybride.

Pour la CGT:

Ce cycle doit avoir vocation à concerner plus de personnels, et non plus seulement la seule catégorie A, et devrait intégrer plus de concret, en permettant le "brassage" interdirectionnel des agents. En plus de la présentation des politiques ministérielles, des stages (luttres contre les discriminations; les violences sexistes et sexuelles) devraient être proposés.

Le SG reconnaît la validité de la proposition d'envoyer les agents dans les différentes directions du ministère. Sur la limite du nombre de personnes concernées, Bercy a développé des supports d'accueil et d'intégration qui pourraient être mis à disposition de toutes les directions, (portant sur les missions, l'organisation et les valeurs du ministère) à destination de l'ensemble des agents du ministère au moment des arrivées. Ces supports seront mis à disposition d'ici la fin de l'année.

→ Concernant l'acculturation numérique" des agents du MEF:

Le but est de permettre à tous les agents du ministère d'évaluer leurs compétences en matière numérique (en incluant la bureautique). Puis une approche individualisée sera proposée pour permettre à l'agent d'être accompagné et orienté vers la formation dédiée.

Dès maintenant, le dispositif (une évaluation en ligne certifiée) concerne 20.000 agents de la DGFIP ; cet exercice d'auto évaluation serait obligatoire aux Finances publiques mais le ministère a nuancé en précisant qu'il n'y aurait pas de sanction en cas de refus de l'agent...

Pour la CGT:

Nous nous sommes inquiétés du traitement des données résultant de cette évaluation en ligne: qui aurait à en connaître? combien de temps seront-elles conservées? De plus, compte tenu de la multiplication des postes

à profil et des nouvelles lignes directrices de gestion, ces données risquent de devenir un critère pour l'administration pour choisir tel ou tel agent sur un poste en fonction de ses compétences numériques certifiées, ce qui pour la CGT est inacceptable.

Le ministère a assuré que la hiérarchie n'aurait pas accès à ces données, que le but de cette évaluation numérique des agents du ministère n'était en aucun cas d'établir une cartographie des compétences en la matière. Bercy sera attentif à ce que son usage ne soit pas détourné. Le partage du résultat de l'évaluation ne pourra se faire que sur décision du collègue et uniquement en direction du conseiller formation qui ne devra pas la transmettre à la hiérarchie.

SOYONS VIGILANTS !

Nous avons également alerté le SG sur le caractère excluant de l'outil numérique en général et de cette auto-évaluation pour les personnels en situation de handicap en particulier.

Nous lui avons également rappelé la nécessité pour l'administration d'aborder ce thème de l'acculturation numérique à travers un prisme transversal. Evoquer le numérique au sein de notre ministère doit impérativement se faire en prenant en compte l'inclusivité des personnels en situation de handicap, l'aménagement des postes de travail, les moyens mis à disposition des agents, la problématique de la couverture numérique territoriale, et une étude sur l'ergonomie des applications et logiciels professionnels déjà existants.

Deux nouveaux RDV sont prévus. L'un pour évoquer dans le détail les données statistiques mises à disposition par Bercy. Et le second pour travailler conjointement à l'élaboration du projet de document d'orientation stratégique en matière de formation professionnelle pour la période 2022-2024 qui devra être présenté en Comité Technique Ministériel.